
Annonce des dons patriotiques par les administrateurs du district d'Argelès (Hautes-Pyrénées), lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce des dons patriotiques par les administrateurs du district d'Argelès (Hautes-Pyrénées), lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 191;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26474_t1_0191_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

même patrie, nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à ce que tous ses ennemis, de quelque masque qu'ils se couvrent, aient disparu du sol de la liberté, jusqu'à ce que la République démocratique soit consolidée, jusqu'à ce qu'enfin tous les bons citoyens se reposant à l'ombre des sages loix que vous leur donnez, puissent s'écrier : nous sommes républicains, nous sommes heureux, nous vivons sous le règne de la justice, de la probité et de la vertu ».

POURRAT (*présid.*), Vincent LAJARRIGE, BRAVARD [et une signature illisible].

Notre zèle et notre dévouement pour venir au secours de nos braves défenseurs ne se ralentissent pas; nous venons de fournir pour les volontaires de la première réquisition du district d'Ambert qui sont partis pour la frontière les objets suivants :

4 habits, 1 veste, 347 paires de bas faits à l'aiguille, 97 chapeaux, 97 paires de souliers, 1 paire de guêtres, 1 culotte de peau, 2 sacs de peau et de toile, 231 chemises, 6 pièces de toile, blanches et rousses, 20 cols blancs, 2 gibernes, 9 draps pour faire des culottes, 2 fusils, 12 sabres, 150 livres de chanvre brut, 176 livres 10 sols en numéraire, 8 marcs d'argenterie, 1 252 livres en assignats.

Nous avons aussi arrêté d'envoyer à la défense de la patrie un cavalier jacobin tout armé, habillé et équipé; sur le champ la souscription a été ouverte et sur le champ elle a été presque remplie; dans la décade prochaine ce nouveau défenseur ira verser son sang pour la patrie. Vive la République.

3

Un membre de la députation des Bouches-du-Rhône [GRANET] lit une lettre qui annonce que Trophime Rebecqui, l'un des représentants du peuple, mis hors la loi, comme conspirateur, s'est noyé en Rive-Neuve.

La Convention décrète que cette lettre sera insérée au bulletin (1).

[Aux repr. élus par le départ^t des B.-d.-R.; Marseille, 14 flor. II] (2).

« Je viens de voir le cadavre de Trophime Rebecqui aîné cy-devant représentant à la Convention nationale. Il a eu la faiblesse de se noyer en rive neuve et son cadavre est exposé à la palissade de Viveau. Le juge de paix qui a fait son accedit l'a reconnu comme moi, et en a ordonné le transport à la morgue. Il serait à souhaiter que tous les traîtres eussent une pareille fin.

BOMPARD.

(Applaudissements).

(1) P.-V., XXXVII, 91. Décret non enregistré. Reproduit dans B^u, 21 flor.; M.U., XXXIX, 342; J. Paris, n° 496; J. Lois, n° 590; Rép., n° 142; Ann. R.F., n° 163; J. Sans-Culottes, n° 450; C. Eg., n° 631; Audit. nat., n° 595; Mess. soir, n° 631. Trophime et non Trophine.

(2) C 303, pl. 1111, p. 3; Débats, n° 599, p. 293; J. Mont., n° 15; J. Perlet, n° 597; J. Sablier, n° 1310; J. Matin, n° 687.

4

Les administrateurs du district d'Argelès (1) envoient le tableau de l'argenterie provenant des ci-devant églises de ce district, et la liste des ecclésiastiques qui ont renoncé à l'exercice de leur culte. La valeur de l'argenterie est de 163 marcs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

5

La Société populaire de Puits-la-Montagne (3) écrit qu'elle a vu avec joie les têtes ambitieuses des conjurés tomber sous le glaive vengeur des lois. Elle invite la Convention à accélérer l'organisation de l'instruction publique, et à se hâter de substituer aux dogmes absurdes que prêchoient le fanatisme et le mensonge, une morale que la raison et la saine philosophie puissent avouer.

La fabrication du salpêtre est en pleine activité dans cette commune, et les citoyennes s'empressent de préparer la charpie qui doit éteindre le sang des défenseurs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Puits-la-Montagne, s.d.] (5).

« Législateurs,

Des traîtres avaient juré de renverser la République, de sourdes machinations se tramaient dans le secret; avec des moyens différents les conspirateurs tendaient au même but, à l'anéantissement de la représentation nationale et au rétablissement de la tyrannie; mais rien ne peut échapper à votre œil vigilant, leurs complots liberticides ont été dévoilés et déjà un grand nombre ont reçu sur l'échafaud le prix de leur infâme trahison, et grâce à votre fermeté énergique, à votre impassible impartialité, la patrie et la liberté sont encore une fois sauvées. Continuez, Législateurs, à poursuivre les malveillants, à livrer les traîtres au glaive de la loi, ne quittez votre poste qu'après que vous aurez affermi les bases inébranlables de la souveraineté du peuple sur les débris des trônes et des sceptres, sur les cadavres des traîtres et des conspirateurs; mais en même tems aussi occupez-vous de son bonheur; achevez d'organiser l'instruction publique; à des dogmes absurdes, à des observances minutieuses, à des principes de morale ou faux ou exagérés, fruits du fanatisme et de la superstition, auxquels enfin le peuple français a renoncé, substituez une morale que puissent désormais avouer la raison et la saine philosophie; que l'Etre suprême reçoive enfin des hommages dignes de lui. Depuis

(1) Htes-Pyrénées.

(2) P.-V., XXXVII, 91. B^u, 21 flor.; J. Sablier, n° 1310.

(3) Ci-devant Châteauneuf-en-Thimerais, Eure-et-Loir.

(4) P.-V., XXXVII, 91. B^u, 21 flor.; n° 1310.

(5) C 302, pl. 1085, p. 4.